

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**2017-06-06**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 6 juin 2017, à 20h00 à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Normand Corbeil, maire.

Sont présents : Monsieur Normand Corbeil, maire  
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1  
Monsieur David Roux, conseiller siège #2  
Monsieur Simon Giard, conseiller siège #4  
Monsieur Bernard Beauchemin conseiller siège #5  
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017
- 4- Correspondance**
- 5- Finances**
  - 5.1 Adoption des comptes payés
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
  - 6.1 Demande d'autorisation de passage du Tour CIBC Charles-Bruneau -7 juillet 2017
  - 6.2 Congrès annuel des élus à la Fédération Québécoise des Municipalités - 76e édition
  - 6.3 Fermeture du bureau pour vacances estivales
  - 6.4 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - 15 juin 2017 – Proclamation
  - 6.5 Autorité compétente – Règlement numéro 515-16 relatif aux animaux
  - 6.6 Demande d'adoption du projet de loi 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017
  - 6.7 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité
  - 6.8 Patrimoine – Désignation d'une personne responsable des dossiers patrimoniaux
- 7- Sécurité publique incendie et civile**
- 8- Transport routier**
  - 8.1 Octroi du contrat pour le remplacement et le retrait de ponceaux sur le 4e Rang Ouest
  - 8.2 Octroi du contrat pour l'exécution de travaux de réfection d'une partie du 4e Rang Ouest – phase 2 et du prolongement de la rue Laperle
  - 8.3 Contrat d'entretien d'hiver de la route 224, longueur pondérée de 6,063 km
  - 8.4 Prolongement rue Laperle - Paiement du 4<sup>e</sup> et dernier décompte progressif
- 9- Hygiène du milieu**
- 10- Urbanisme**
  - 10.1 Projet Oléoduc Énergie Est - Position de la Municipalité
- 11- Loisirs et culture**
  - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité des Loisirs du 29 mai 2017
- 12- Règlements**
- 13- Avis de motion**
  - 13-1 AVIS DE MOTION - Règlement # 523-17 relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec
  - 13-2 AVIS DE MOTION - Règlement # 524-17 modifiant le règlement numéro 414-06 intitulé RÈGLEMENT D'URBANISME, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains
- 14- Affaires nouvelles**

**15- Période de questions**

**16- Clôture de la séance**

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire Normand Corbeil demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h02.

**2- ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

124-06-2017

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3- PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

125-06-2017

En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017.

Adoptée

**4- CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 2 mai 2017 ;

Sommaire de la correspondance :

- MTQ : Accord de principe programme Réhabilitation du réseau routier local Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local
- Lettre de Monsieur Mario Dupont, président du syndicat de l'UPA des Maskoutains Nord-Est, concernant le projet de règlement numéro 17-476 relatif à la protection des boisés (modification de la carte du couvert forestier et des milieux humides) de la MRC des Maskoutains.

**5- FINANCES**

**5.1 Adoption des comptes payés**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

126-06-2017

En conséquence, sur proposition de Patrick Darsigny, il est unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1700054 @ C1700065, par accès « D » L1700047 @ L1700057, par Dépôt Direct P1700073 @ P1700098, par Visa V0010085 et les salaires D1700092 @ D1700119 pour un montant total de **61 638,07\$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

## **5.2 Adoption des comptes à payer**

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

127-06-2017

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **1 854,02\$**.

Adoptée

## **6- ADMINISTRATION**

### **6.1 Demande d'autorisation de passage du Tour CIBC Charles-Bruneau - 7 juillet 2017**

Considérant que le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec afin de répondre aux priorités toujours croissantes de la recherche et des projets dédiés à l'oncologie pédiatrique ;

Considérant que lors de la 22e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau présentée du 4 au 7 juillet 2017, les participants devront circuler sur les routes de la Municipalité de Saint-Simon et plus précisément le vendredi le 7 juillet, approximativement entre 9 h 51 et 10 h 56 ;

Considérant que la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) est le partenaire responsable de la gestion des différents parcours et demande à la Municipalité de Saint-Simon l'autorisation de traverser la municipalité ;

128-06-2017

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) à traverser le territoire de la Municipalité de Saint-Simon le vendredi 7 juillet 2017 à l'occasion du Tour CIBC Charles-Bruneau.

Adoptée

### **6.2 Congrès annuel des élus à la Fédération Québécoise des Municipalités - 76<sup>e</sup> édition**

Ce point est reporté

### **6.3 Fermeture du bureau pour vacances estivales**

129-06-2017

Il est proposé par David Roux et unanimement résolu qu'à l'occasion de la période des vacances estivales, le bureau municipal soit fermé du 30 juillet au 5 août 2017, inclusivement.

Adoptée

### **6.4 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - 15 juin 2017 - Proclamation**

Considérant que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées ;

Considérant l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitances faites envers les personnes âgées ;

Considérant que, parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, et que l'on note avec inquiétude que les femmes âgées font souvent l'objet de multiples formes de discrimination en raison du rôle que la société leur réserve, à quoi s'ajoutent l'âge, l'invalidité ou d'autres motifs de discrimination, qui portent atteinte à l'exercice de leurs droits fondamentaux ;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population de Saint-Simon à cette réalité;

130-06-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de proclamer la journée du 15 juin 2017 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de Saint-Simon.

Adoptée

#### **6.5 Autorité compétente – Règlement numéro 515-16 relatif aux animaux**

Considérant que la municipalité a adopté le règlement numéro 515-16 relatif aux animaux ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner également la Sûreté du Québec à titre d'autorité compétente chargée d'appliquer en partie ou en totalité ledit règlement ;

Considérant que la municipalité a déjà prévu, à son règlement, que celui-ci pouvait être appliqué par toute personne ou préposé d'une personne dont les services sont retenus par elle aux fins d'appliquer le présent règlement, tel Fondation Caramel ;

131-06-2017 Pour toutes raisons, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De désigner tout employé de la Sûreté du Québec afin d'appliquer, en tout ou en partie, le Règlement numéro 515-16 relatif aux animaux.

Adoptée

#### **6.6 Demande d'adoption du projet de loi 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017**

Considérant que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

132-06-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à la majorité des conseillers présents :

- De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122 ;
- De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Le conseiller Simon Giard enregistre sa dissidence.

Adoptée

### **6.7 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité**

Considérant que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec ;

Considérant la résolution 57-03-2017 ;

133-06-2017

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de modifier le nom de la personne représentant la Municipalité et de désigner Madame Johanne Godin, directrice générale, comme représentante de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, l'immeuble portant le numéro de matricule 5366-66-9857, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC des Maskoutains le 8 juin 2017.

Adoptée

### **6.8 Patrimoine – Désignation d'une personne responsable des dossiers patrimoniaux**

Considérant qu'il a lieu d'encourager les projets en matière de patrimoine, et ce, tant au niveau local et régional ;

Considérant que la MRC des Maskoutains dispose d'une ressource en matière de patrimoine qui pourrait supporter les initiatives émanant des municipalités et de leurs citoyens et encourager la participation citoyenne à des projets d'ampleur locale et régionale;

Considérant que ces projets contribuent au développement du sentiment d'appartenance à la communauté tout en permettant de mettre l'identité culturelle et patrimoniale de notre région en valeur ;

Considérant le rapport administratif du chargé de projet en patrimoine de la MRC daté du 27 janvier 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un membre du conseil à titre de responsable des dossiers patrimoniaux afin de maintenir le chargé de projet de la MRC informé des projets locaux et transmettre l'information des projets régionaux au conseil de Saint-Simon ;

134-06-2017

En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu de nommer le conseiller Patrick Darsigny à titre de responsable des dossiers patrimoniaux de la municipalité de Saint-Simon.

Adoptée

### **6.9 Demande de Monsieur Réal Lussier**

Considérant la demande reçue de monsieur Réal Lussier en date du 8 mai 2017 ;

Considérant que cette demande a pour but d'obtenir une permission lui permettant de sortir sa remorque entre la clôture arrière de son terrain et le garage municipal ;

Considérant que pour l'instant, le Conseil ne voit pas d'inconvénient à accepter cette requête ;

135-06-2017

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

- De permettre à monsieur Réal Lussier de sortir sa remorque entre la clôture arrière de son terrain et le garage municipal pourvu que cela ne nuise pas aux activités de la municipalité.
- Que la municipalité peut mettre fin à cette autorisation en tout temps.

## **7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun dossier

## **8- TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1 Octroi du contrat pour le remplacement et le retrait de ponceaux sur le 4<sup>e</sup> Rang Ouest**

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour le remplacement et le retrait de ponceaux sur le 4<sup>e</sup> Rang Ouest ;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 25 mai 2017 à 11h00 en présence de Normand Corbeil, maire, Martin Berthiaume, directeur des travaux publics et Johanne Godin, directrice générale ;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée soit :

➤ Excavation Laflamme et Ménard Inc. : 45 530.00 \$ (prix excluant les taxes)

Considérant que la soumission se révèle conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

136-06-2017

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'octroyer le contrat à Excavation Laflamme et Ménard inc.

Adoptée

### **8.2 Octroi du contrat pour l'exécution de travaux de réfection d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest – phase 2 et de la rue Laperle**

Considérant qu'un appel d'offres a été publié sur SEAO pour des travaux de réfection d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest et de la rue Laperle ;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> juin 2017 à 11h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

M. Jean Beauchesne, WSP Canada inc. ;  
M. Martin Berthiaume, directeur des travaux publics ;  
Mme Johanne Godin, directrice générale

Considérant que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

<b>Entrepreneur</b>	<b>4<sup>e</sup> Rang Ouest</b>	<b>Rue Laperle</b>	<b>Prix total</b>
Eurovia Québec construction inc.	425 007.04\$	41 829.40\$	<b>466 836.44\$</b>
Pavage Maska inc.	412 605.15\$	45 957.90\$	<b>458 563.05\$</b>

Considérant que le soumissionnaire le plus bas conforme est Pavage Maska inc. ;

137-06-2017

En conséquence, sur recommandation de notre ingénieur monsieur Jean Beauchesne de WSP, il est proposé par Bernard Beauchemin, et unanimement résolu :

- D'accorder le contrat pour l'exécution de tous les travaux visés par l'appel d'offres à Pavage Maska inc. au montant de 458 563.05\$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à l'approbation finale de la demande de subvention dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local par le ministre.
- De mandater le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice adjointe, à signer tout document inhérent au présent contrat de réfection d'une partie du 4<sup>e</sup> rang Ouest – phase 2 et de la rue Laperle ;
- Que la somme qui nous sera octroyée du MTQ soit appliquée sur la réfection d'une partie du 4<sup>e</sup> rang Ouest. À noter que la municipalité se réserve le droit d'augmenter ou de retrancher le nombre de mètres à paver selon le montant réservé au budget de la présente année.

Adoptée

### **8.3 Contrat d'entretien d'hiver de la route 224, longueur pondérée de 6,063 km**

Considérant que le contrat d'entretien d'hiver pour la route 224 avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec vient à échéance ;

Considérant l'offre proposée portant le numéro de dossier #8607-14-4911 pour une année soit la saison hivernale 2017/2018, avec une clause de renouvellement pour les deux (2) années subséquentes et dont le montant a été fixé à 29 046,50\$

138-06-2017

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Beauchemin résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le contrat de l'entretien d'hiver avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour la route 224 pour la prochaine année soit du 25 octobre 2017 au 10 avril 2018 inclusivement avec la clause de renouvellement pour les deux (2) années subséquentes, moyennant le versement de la somme de 29 046,50\$ par année et d'autoriser la directrice générale, Johanne Godin à signer les documents requis afin de procéder audit renouvellement.

Adoptée

### **8.4 Prolongement rue Laperle - Paiement du 4e et dernier décompte progressif**

Considérant que les travaux de prolongement des services de la rue ont été réalisés et terminés conformément au mandat donné à l'entrepreneur par la résolution numéro 33-01-2016, adoptée le 10 décembre 2015 ;

Considérant l'approbation et la recommandation de Jean Beauchesne, ingénieur mandaté au dossier, pour le paiement de la retenue de 5% ;

139-06-2017

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement que suite à la recommandation de paiement de notre ingénieur, monsieur Jean Beauchesne de WSP il y a lieu de rembourser la somme de 2 405.03 \$ incluant les taxes, étant la retenue et le 4<sup>e</sup> et dernier décompte à Excavation Laflamme et Ménard inc. pour les travaux de prolongement des services de la rue Laperle.

Adoptée

## **9- HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point

## **10- URBANISME**

### **10.1 Projet Oléoduc Énergie Est - Position de la Municipalité**

Considérant que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ) ;

Considérant que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie ;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie ;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines ;

Considérant que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens ;

Considérant que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le

promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire ;

Considérant que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique ;

Considérant que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est ;

Considérant que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline ;

Considérant que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone ;

Considérant que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie ;

Considérant que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

140-06-2017

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu :

De s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc ;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc ;

De s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline ;

D'exiger la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

Adoptée

## **11- LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 29 mai 2017**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 29 mai 2017.

## **12- RÈGLEMENTS**

Aucun dossier

## **13- AVIS DE MOTION**

### **13-1 AVIS DE MOTION - Règlement # 523-17 relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec**



Avis de motion est donné par le conseiller Bernard Beauchemin à l'effet qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement #523-17 relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

**13-2 AVIS DE MOTION - Règlement # 524-17 modifiant le règlement numéro 414-06 intitulé RÈGLEMENT D'URBANISME, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Darsigny à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement # 524-17 modifiant le règlement numéro 414-06 intitulé RÈGLEMENT D'URBANISME, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains

**14- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun dossier

**15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses approuvées par les membres du conseil en cette séance régulière du 6 juin 2017.

---

Johanne Godin, Directrice générale

**16- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

141-06-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de clôturer la séance à 20h35.

Adoptée

Signé à Saint-Simon ce \_\_\_\_<sup>ème</sup> jour de juillet 2017.

---

**Simon Giard,**  
Maire suppléant

---

**Johanne Godin,**  
Directrice générale

*Je, Simon Giard, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.*